
Léger, juge de paix du canton de Montcenis (Saône-et-Loire) offre 600 livres pour la marine, lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Léger, juge de paix du canton de Montcenis (Saône-et-Loire) offre 600 livres pour la marine, lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 383-384;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22310_t1_0383_0000_8

Fichier pdf généré le 05/11/2020

e

[*Les admin^{rs} du départ^t des Alpes-Maritimes, à la Conv.; Nice, 19 therm. II*] (1)

Représentans du peuple,

Le jour de gloire est arrivé! La liberté triomphe, une nouvelle conspiration hypocrite est déjouée, des monstres indignes de respirer un air libre, des Catilinas modernes qui, sous des formes pures, chacheant (*sic*) leurs projets odieux, fomentant leurs horribles complots, usurpant la confiance du peuple, ne se rendant intéressants que pour mieux perdre la chose publique, ont été frappés du glaive de la loi.

Grâces vous soient rendues, législateurs! En apprenant l'événement du 9 thermidor, nous avons tous été indignés d'horreur mais le succès qu'il a eu nous a rassurés, nous nous empressons de vous en témoigner notre joye, notre satisfaction et notre reconnaissance.

Représentans, restés à votre poste pour déjouer tous les partis et faire triompher la liberté; vous ne cessés de bien mériter de la patrie.

Pour nous, nous jurons de rester fidelles à la République une et indivisible, et de tout sacrifier pour soutenir et deffendre la liberté. Comptés sur notre amour pour la patrie, notre haine pour les tirans et notre respect pour les lois, notre vénération et notre dévouement pour vous.

Les administrateurs : GRIVAL, VIDAL l'aîné (*présid.*), LEBÉ, PAGANY fils, AUDIBERT, Armand BERGOIN.

f

[*Les admin^{rs} du départ^t des Deux-Sèvres à la Conv.; Niort, 15 therm. II*] (2)

La liberté des Français est impérissable; le génie de l'humanité a gravé cette vérité éternelle sur les fastes du tems et de la nature. Qu'elles doivent être précieuses à la République, qu'elles sont à jamais mémorables les journées des 9 t 10 thermidor! Le bel arbre de la liberté, jadis orgueilleux du progrès de son accroissement, n'offrait déjà plus qu'une tige desséchée et inclinée sur son tronc. Que ne devons-nous pas à votre courage! Vous venez de lui restituer toute sa vigueur, vous venez d'écraser ceux de tous les reptiles qui dévoraient le plus dange-reusement ses racines. Représentans, que cet événement ne sorte jamais de vos âmes. Mettez en parallèle ce que vous étiez il y a quelques instans et ce que vous êtes maintenant; ne perdez jamais de vue l'état de la France avant l'explosion de votre foudre salutaire. Enchaîné, abattu, gémissant en secret, le cœur oppressé par des vérités terribles qu'il n'osait dévoiler, sans cesse menacé de supplices affreux par la tyrannie ou par ses agens, voilà ce qu'était le patriote malheureux, sous le règne des domina-

teurs que vous avez frappés. Tel fut, pendant un tems, le prix de ses travaux immenses et de son sang versé pour la cause des principes; ils seraient bien peu dignes des bienfaits de la liberté, ceux qui ne goûteraient pas tout le charme de la résurrection immortelle qu'a opéré votre énergie. Quant à nous, nous sommes satisfaits, et, s'il est une pensée qui ajoute essentiellement à notre reconnaissance, c'est de savoir encore une fois la patrie heureuse et sauvée par ceux qu'elle a principalement chargés du soin glorieux de son salut et de sa félicité.

Les administrateurs : FAUCHER, SAUZEAU, BERNARDIN, PIET fils, TRIBAULT, VAUDÉ, MIGNET (*pour le secrét. g^{al}*).

4

Les commis de l'administration du district de Cosne (1); Les élèves du citoyen Loyer, l'un des instituteurs du I^{er} degré de l'instruction publique de la commune de Castillon, district de Libourne, département du Bec-d'Ambès;

Le directeur de l'hôpital auxiliaire de Bar-sur-Ornain (2), tant en son nom qu'en celui de tous les braves défenseurs de la patrie malades audit hôpital;

Et les compagnons papetiers du district de Giron, département de l'Ariège, offrent à la Convention l'hommage de leur reconnaissance, l'invitent à faire de nouveaux efforts pour détruire la moderne Carthage et ses coupables habitans, et à continuer à déjouer les intrigues des malveillans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

5

Le citoyen Léger, juge de paix du canton de Montcenis, district d'Autun, département de Saône-et-Loire, annonce à la Convention qu'il a ordonné à son fondé de procuration de verser à la caisse de la trésorerie nationale une somme de 600 livres pour survenir (*sic*) aux frais de la marine.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Le cⁿ Léger, juge de paix du c^{on} de Montcenis, à la Conv.; 11 therm. II*] (5)

Citoyens représentans,

Partout nos armées triomphent et ces succès sont dus à vos pénibles travaux. C'est votre

(1) Nièvre.

(2) Ci-devant Bar-le-Duc, Meuse.

(3) *P.-V.*, XLIV, 72-73. Seules les 2 premières adresses sont mentionnées par le *Bⁱⁿ*, 7 fruct. (suppl^t).

(4) *P.-V.*, XLIV, 73. Reproduit au *Bⁱⁿ*, 9 fruct. (suppl^t).

(5) C 318, pl. 1292, p. I.

(1) C 319, pl. 1302, p. 4. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct.

(2) C 319, pl. 1302, p. 3.

génie qui dirige les marches et les combats. Les satellites des tirans tremblent au seul bruit du pas de charge. La bravoure de nos défenseurs les rend timides et lâches. Et c'est en purgeant les corps militaires de l'aristocratie des cy-devant nobles, en punissant les traîtres, que les victoires sont devenues l'ordre du jour.

Les traîtres osoient former des complots dans l'intérieur, vous avez su les déjouer, et les coupables n'existent plus. Vos jours ont été menacés, de lâches paricides ont osés répandre le sang des justes; votre courage et votre ardent amour de la patrie vous ont fait mépriser la mort pour aspirer la liberté de vos frères.

L'athéisme estoit devenue l'arme empoisonnée dont les conspirateurs vouloient faire usage pour arrester votre sainte révolution. Vous avez connu leur dessein, vous avez déclaré que la nation française reconnoissoit l'Estre suprême et l'immortalité de l'âme, et le plan des conjurés a disparu avec eux.

Restés donc au poste qui vous a été confié, sages législateurs. Quelles mains plus habiles et plus fières pouvoient sauver le vaisseau de la tempête et le conduire au rivage? Continué à déjouer tous les complots, faiste des efforts pour anéantir la nouvelle Carthage et ses coupables habitans. Qu'une marine formidable sorte de nos ports et porte bientôt le feu et la flamme sur cette isle coupable.

Désirant concourir autant qu'il est en mon pouvoir à cet armemens, je viens d'écrire à mon fondé de pouvoir de verser dans la caisse de la trésorerie nationale 600 livres faisant partie de la finance de l'office de notaire que j'ay exercé.

Daignés, législateurs, agréer cette modique somme comme une foible marque de mon dévouement au salut de la République et à l'anéantissement de ses ennemis. S. et F.

LÉGER (*juge de paix du canton*).

6

La société républicaine et montagnarde de Mont-Osse (1), district de Mirande, département du Gers; la société populaire régénérée de Mont-Mole, ci-devant Bonneville, district de Cluses, département du Mont-Blanc; la société populaire de Millau, département de l'Aveyron; la société républicaine de la commune et district de Chely (2), département de la Lozère; la société populaire de Pierrelatte, district de Montélimar, département de la Drôme; la société régénérée de la commune de Langogne, département de la Lozère; les sans-culottes composant le conseil général, le comité de surveillance, la justice de paix, la gendarmerie nationale et la société populaire de la commune d'Aigurande^a, département de l'Indre, réunis en société populaire; la société popu-

laire de Boulogne; les membres composant le comité de correspondance de la société populaire et montagnarde de la commune de Cahors, département du Lot; la société populaire de Dié-sur-Loire (1), département de Loir-et-Cher; la société populaire de Beaucaire; la société populaire et régénérée de Léré, district de Sancerre, département du Cher; et la société populaire, la garnison et les citoyens réunis spontanément de la commune de Tréguier, département des Côtes-du-Nord, félicitent la Convention nationale de l'énergie avec laquelle elle a terrassé le traître Robespierre et ses complices; renouvellent leur serment de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la liberté et de l'égalité; l'invitent à rester à son poste pour déjouer les tyrans et la tyrannie, la dictature et les dictateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

a

[*Les sans-culottes composans le conseil g^{al}, le c. de surv., la justice de paix, la gendarmerie nat. et la sté popul. de la comm. d'Aigurande, à la Conv.; 24 mess. II*] (3)

Liberté, égalité, fraternité, unité et indivisibilité de la République, ou la mort!

Citoyens représentants,

Nous nous livrions à la joie pure que nous inspiroit votre décret sublime du 18 floréal, loi salutaire qui, en consolidant la République, distingue l'homme de la bête brute avec laquelle l'athée n'a aucune différence, et l'encourage à pratiquer la vertu; la salle de nos séances retentissoit de cris d'allégresse, de chants patriotiques et des cris favoris Vive la République! Vive la Montagne! Vivent nos sages représentants! Lorsque nous apprîmes le double assassinat commis envers deux des plus fermes colonnes de notre liberté, les citoyens Collot-d'Herbois et Robespierre.

Cette nouvelle glaça d'effroi tous les membres, et à la joie la plus bruyante succéda un moment le silence le plus morne. Tout-à-coup un cri général d'horreur et d'indignation se fait entendre, on se porte en foule à la tribune, et cent voix crient ensemble, à la seule différence des termes: « Mandons à la Convention qu'outrés de la multiplicité des crimes atroces mis en usage par nos féroces ennemis contre nos plus valeureux défenseurs, nos corps sont prêts à leur servir de rempart et qu'au moindre signal nous volons en masse à leur défense ». Cette adresse fut adoptée avec enthousiasme et au milieu des plus vifs applaudissements.

Inutile de vous inviter à rester à votre poste, sages et intrépides Montagnards; vous avez voté le bonheur du peuple, vous le rendrez heureux

(1) Ci-devant St-Dye.

(2) P.-V., XLIV, 73-74. Mentionné au Bⁱⁿ, 7 fruct., et 7 fruct. (suppl^l) pour l'adresse de la sté popul. de Boulogne.

(3) C 319, pl. 1302, p. 6, 7. Bⁱⁿ, 7 fruct. (suppl^l).

(1) Ci-devant Montesquiou.

(2) Ci-devant St-Chely-d'Apcher.